

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE du 03 JUILLET 2025

Nombre de membres en exercice : 159
Présents : 27
Votants : 31

Convocations transmises le : 27/06/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 03 Juillet à 14 heures 00', le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE à COHADE, en session ordinaire du mois de Juillet, sous la Présidence de Pierre RAVEL.

Etaiet Présents pour les Communautés de Communes :

- **AUZON COMMUNAUTE** : BEJOT Cyril (AUZON), BONJEAN Gérard (AZERAT), FOURET Raymond (SAINTE FLORINE).
- **BRIOUDE SUD AUVERGNE** : SENEZE Dominique (AGNAT), DUMAS Philippe (BEAUMONT), CATINOT Christine (BOURNONCLE ST PIERRE).
- **RIVES DU HAUT-ALLIER** : LEBRETON Véronique (CHANTEUGES), VICARD Bernard (CHASTEL), BUMB Aloïs (CHILHAC), BERTONI Lydie (MAZERAT AUROUZE), SAGNOL Laurent (PAULHAGUET), CORDIER Pierre (PRADES), SALLE Michel (SAINT DIDIER SUR DOULON), BOURY Marc (SAINT PRIVAT DU DRAGON), CUBIZOLLES Jean-Marc (VALS LE CHASTEL).
- **AGGLO PAYS D'ISSOIRE** : ROBEQUIN Gilles (AUGNAT), LAGEIX Isabelle (BEAULIEU), EYTARD Bernard (CHAMPAGNAT LE JEUNE), ALBARET Christophe (ISSOIRE), BARBET Guillaume (LA CHAPELLE MARCOUSSE), RAVEL Pierre (NONETTE-ORSONNETTE), MERLEN Bernard (ORBEIL), DELCOURT Jean-Pierre (RENTIERES), VALLON Thierry (SAINT ALYRE ES MONTAGNE), BOURG François (SAINT GERMAIN LEMBRON), SENEZE Lucie (SAINT HERENT).
- **MOND'ARVERNE COMMUNAUTE** : FEUNTEUN André (AUTHEZAT).

Etaiet Représentés : (procurations) pour les Communautés de Communes ou Agglo :

- RIVES DU HAUT ALLIER** : GONZALEZ MARTINEZ Patrick (BLASSAC), GARNIER Alain (ST GEORGES D'AURAC),
- AGGLO PAYS D'ISSOIRE** : CATTIAUT Johan (VICHEL),
- MOND'ARVERNE COMMUNAUTE** : BONHOMME Marie-Josèphe (LA SAUVETAT),

Secrétaire : Monsieur FOURET Raymond

JUILLET 2025/N° 01

AR Prefecture

043-254300049-20250704-D25_07_1-DE
Reçu le 04/07/2025

OBJET : Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Elimination des Déchets pour l'année 2024.

Conformément au Décret 2015-1827 du 30 DECEMBRE 2015, le Président présente au Comité Syndical le Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Elimination des Déchets pour 2024.

Après discussion, le Comité Syndical donne acte au Président à l'unanimité et dans l'intérêt général de la Collectivité, de la présentation de ce rapport technique relatif à l'exercice 2024.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,

Pierre RAVEL.



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL SEANCE du 03 JUILLET 2025

Nombre de membres en exercice : 159
Présents : 27
Votants : 31

Convocations transmises le : 27/06/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 03 Juillet à 14 heures 00', le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE à COHADE, en session ordinaire du mois de Juillet, sous la Présidence de Pierre RAVEL.

Etaient Présents pour les Communautés de Communes :

• **AUZON COMMUNAUTE** : BEJOT Cyril (AUZON), BONJEAN Gérard (AZERAT), FOURET Raymond (SAINTE FLORINE).

• **BRIOUDE SUD AUVERGNE** : SENEZE Dominique (AGNAT), DUMAS Philippe (BEAUMONT), CATINOT Christine (BOURNONCLE ST PIERRE).

• **RIVES DU HAUT-ALLIER** : LEBRETON Véronique (CHANTEUGES), VICARD Bernard (CHASTEL), BUMB Aloïs (CHILHAC), BERTONI Lydie (MAZERAT AUROUZE), SAGNOL Laurent (PAULHAGUET), CORDIER Pierre (PRADES), SALLE Michel (SAINT DIDIER SUR DOULON), BOURY Marc (SAINT PRIVAT DU DRAGON), CUBIZOLLES Jean-Marc (VALS LE CHASTEL).

• **AGGLO PAYS D'ISSOIRE** : ROBEQUIN Gilles (AUGNAT), LAGEIX Isabelle (BEAULIEU), EYTARD Bernard (CHAMPAGNAT LE JEUNE), ALBARET Christophe (ISSOIRE), BARBET Guillaume (LA CHAPELLE MARCOUSSE), RAVEL Pierre (NONETTE-ORSONNETTE), MERLEN Bernard (ORBEL), DELCOURT Jean-Pierre (RENTIERES), VALLON Thierry (SAINT ALYRE ES MONTAGNE), BOURG François (SAINT GERMAIN LEMBRON), SENEZE Lucie (SAINT HERENT).

• **MOND'ARVERNE COMMUNAUTE** : FEUNTEUN André (AUTHEZAT).

Etaient Représentés : (procurations) pour les Communautés de Communes ou Agglo :

RIVES DU HAUT ALLIER : GONZALEZ MARTINEZ Patrick (BLASSAC), GARNIER Alain (ST GEORGES D'AURAC),

AGGLO PAYS D'ISSOIRE : CATTIAUT Johan (VICHEL),

MOND'ARVERNE COMMUNAUTE : BONHOMME Marie-Josèphe (LA SAUVETAT),

Secrétaire : Monsieur FOURET Raymond

OBJET : Prestation de surveillance humaine sur la Déchèterie de BRASSAC LES MINES.

Le Président expose que le marché concernant la prestation de surveillance humaine sur la Déchèterie de BRASSAC LES MINES arrive à échéance au 30 Novembre 2025.

Cette surveillance ayant les effets escomptés, le Président propose au Comité Syndical de pérenniser ce service de sécurité et demande l'autorisation de lancer une nouvelle consultation.

Le prestataire devra assurer une prestation de surveillance humaine sur notre Déchèterie de BRASSAC LES MINES durant les heures d'ouverture à savoir : Du lundi au samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.

Après délibération, à l'unanimité et dans l'intérêt général de la Collectivité, le Comité Syndical :

- autorise le Président à lancer une consultation sous la forme d'un marché à procédure adaptée inférieur à 90.000 € H.T.,
- dit que cette prestation sera d'une durée de 1 an,
- dit que le montant prévisionnel annuel de l'opération sera fixé à environ 60.000 € H.T.,
- dit que la dépense sera inscrite au Budget de Fonctionnement du Syndicat,
- autorise le Président à faire toutes les démarches, signer toutes les pièces nécessaires au déroulement de la procédure et signer le marché.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme,

Le Président,

Pierre RAVEL



JUILLET 2025/N° 03



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERS

AR Prefecture

043-254300049-20250704-D25_07_3-DE
Reçu le 04/07/2025

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE du 03 JUILLET 2025

Nombre de membres en exercice : 159
Présents : 27
Votants : 31

Convocations transmises le : 27/06/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 03 Juillet à 14 heures 00', le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE à COHADE, en session ordinaire du mois de Juillet, sous la Présidence de Pierre RAVEL.

Etaient Présents pour les Communautés de Communes :

• **AUZON COMMUNAUTE** : BEJOT Cyril (AUZON), BONJEAN Gérard (AZERAT), FOURET Raymond (SAINTE FLORINE).

• **BRIOUDE SUD AUVERGNE** : SENEZE Dominique (AGNAT), DUMAS Philippe (BEAUMONT), CATINOT Christine (BOURNONCLE ST PIERRE).

• **RIVES DU HAUT-ALLIER** : LEBRETON Véronique (CHANTEUGES), VICARD Bernard (CHASTEL), BUMB Aloïs (CHILHAC), BERTONI Lydie (MAZERAT AUROUZE), SAGNOL Laurent (PAULHAGUET), CORDIER Pierre (PRADES), SALLE Michel (SAINT DIDIER SUR DOULON), BOURY Marc (SAINT PRIVAT DU DRAGON), CUBIZOLLES Jean-Marc (VALS LE CHASTEL).

• **AGGLO PAYS D'ISSOIRE** : ROBEQUIN Gilles (AUGNAT), LAGEIX Isabelle (BEAULIEU), EYTARD Bernard (CHAMPAGNAT LE JEUNE), ALBARET Christophe (ISSOIRE), BARBET Guillaume (LA CHAPELLE MARCOUSSE), RAVEL Pierre (NONETTE-ORSONNETTE), MERLEN Bernard (ORBEIL), DELCOURT Jean-Pierre (RENTIERES), VALLON Thierry (SAINT ALYRE ES MONTAGNE), BOURG François (SAINT GERMAIN LEMBRON), SENEZE Lucie (SAINT HERENT).

• **MOND'ARVERNE COMMUNAUTE** : FEUNTEUN André (AUTHEZAT).

Etaient Représentés : (procurations) pour les Communautés de Communes ou Agglo :

RIVES DU HAUT ALLIER : GONZALEZ MARTINEZ Patrick (BLASSAC), GARNIER Alain (ST GEORGES D'AURAC),

AGGLO PAYS D'ISSOIRE : CATTIAUT Johan (VICHEL),

MOND'ARVERNE COMMUNAUTE : BONHOMME Marie-Josèphe (LA SAUVETAT),

Secrétaire : Monsieur FOURET Raymond

OBJET : Contrat pour la prise en charge des Articles de Bricolage et de Jardinage (ABJ) avec les éco-organismes agréés.

En application de l'Article L.541-10-1 14° du Code de l'Environnement mettant en œuvre le principe de la responsabilité élargie des producteurs pour les éléments de bricolage et de jardin, la prévention et la gestion des déchets des articles de bricolage et de jardin doivent être assurées par les metteurs sur le marché. Ces derniers doivent s'organiser soit par la mise en place d'un système individuel, soit collectivement au sein d'un éco-organisme agréé par les pouvoirs publics, sur la base d'un cahier des charges venant définir réglementairement les objectifs et modalités de la filière.

Le cahier des charges de la filière à responsabilité élargie des producteurs des articles de bricolage et de jardin adopté par l'Arrêté Interministériel du 27 Octobre 2021 fixe à l'horizon 2027 :

- des objectifs de collecte de 25 % pour la catégorie 3 (matériels de bricolage) et de 20 % pour la catégorie 4 (produits et matériels destinés à l'entretien et l'aménagement du jardin),
- des objectifs de recyclage de 65 % pour la catégorie 3 et de 55 % pour la catégorie 4,
- des objectifs de réemploi et de réutilisation de 10 % pour la catégorie 3 et de 5 % pour la catégorie 4.

Les organismes ECOMAISON et VALOBAT ont été agréés par l'Etat, respectivement les 21 Avril 2022 et 21 Décembre 2023 pour la filière des articles de bricolage et de jardin pour les catégories 3 et 4. A ce titre, les éco-organismes agréés prennent en charge la gestion des déchets issus des articles de bricolage et de jardin de ces catégories, sur le périmètre défini par la filière. Suite à l'agrément de VALOBAT, l'Organisme Coordonnateur de l'Ameublement, Bricolage et Jardinage (OCABJ) a été agréé le 21 Octobre 2024.

VU la délibération du Comité Syndical en date du 07 Octobre 2022 autorisant le Président du VALTOM à signer le contrat Eco Mobilier relatif à la prise en charge des Articles de Bricolage et de Jardinage pour le compte du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE.

Le Président expose qu'il est proposé aux collectivités et à leurs groupements de conclure un nouveau contrat pour la prise en charge des déchets issus des articles de bricolage et jardin pour les catégories 3 et 4 collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets pour la période 2024 – 2027, élaboré après concertation avec les associations représentant les élus et collectivités territoriales et les éco-organismes précités.

Ce contrat a pour objet de définir les modalités opérationnelles et financières de la prise en charge par les éco-organismes précités, de la gestion des déchets des articles de bricolage et de jardin collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets, ainsi que des soutiens relatifs aux actions en faveur du réemploi des articles de bricolage et jardin et de la communication.

Après délibération, à l'unanimité et dans l'intérêt général de la Collectivité, le Comité Syndical autorise le Président du VALTOM à signer le contrat relatif à la prise en charge des Articles de Bricolage et de Jardinage pour le compte du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme,
Le Président,
Pierre RAVOIR



JUILLET 2025/N° 04



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERS

AR Prefecture

043-254300049-20250704-D25_07_4-DE
Reçu le 04/07/2025

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE du 03 JUILLET 2025

Nombre de membres en exercice : 159
Présents : 27
Votants : 31

Convocations transmises le : 27/06/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 03 Juillet à 14 heures 00', le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE à COHADE, en session ordinaire du mois de Juillet, sous la Présidence de Pierre RAVEL.

Etaient Présents pour les Communautés de Communes :

- **AUZON COMMUNAUTE** : BEJOT Cyril (AUZON), BONJEAN Gérard (AZERAT), FOURET Raymond (SAINTE FLORINE).
- **BRIOUDE SUD AUVERGNE** : SENEZE Dominique (AGNAT), DUMAS Philippe (BEAUMONT), CATINOT Christine (BOURNONCLE ST PIERRE).
- **RIVES DU HAUT-ALLIER** : LEBRETON Véronique (CHANTEUGES), VICARD Bernard (CHASTEL), BUMB Aloïs (CHILHAC), BERTONI Lydie (MAZERAT AUROUZE), SAGNOL Laurent (PAULHAGUET), CORDIER Pierre (PRADES), SALLE Michel (SAINT DIDIER SUR DOULON), BOURY Marc (SAINT PRIVAT DU DRAGON), CUBIZOLLES Jean-Marc (VALS LE CHASTEL).
- **AGGLO PAYS D'ISSOIRE** : ROBEQUIN Gilles (AUGNAT), LAGEIX Isabelle (BEAULIEU), EYTARD Bernard (CHAMPAGNAT LE JEUNE), ALBARET Christophe (ISSOIRE), BARBET Guillaume (LA CHAPELLE MARCOUSSE), RAVEL Pierre (NONETTE-ORSONNETTE), MERLEN Bernard (ORBEL), DELCOURT Jean-Pierre (RENTIERES), VALLON Thierry (SAINT ALYRE ES MONTAGNE), BOURG François (SAINT GERMAIN LEMBRON), SENEZE Lucie (SAINT HERENT).
- **MOND'ARVERNE COMMUNAUTE** : FEUNTEUN André (AUTHEZAT).

Etaient Représentés : (procurations) pour les Communautés de Communes ou Agglo :

- RIVES DU HAUT ALLIER** : GONZALEZ MARTINEZ Patrick (BLASSAC), GARNIER Alain (ST GEORGES D'AURAC),
- AGGLO PAYS D'ISSOIRE** : CATTIAUT Johan (VICHEL),
- MOND'ARVERNE COMMUNAUTE** : BONHOMME Marie-Josèphe (LA SAUVETAT),

Secrétaire : Monsieur FOURET Raymond

OBJET : Convention de partenariat pour le déploiement de projets de micro-collecte de biodéchets sur le territoire du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE dans le périmètre de la Communauté de Communes des RIVES DU HAUT ALLIER avec l'Association « Les Ateliers de la Bruyère ».

Le Président informe le Comité Syndical que dans le cadre du déploiement de projets de micro-collecte de biodéchets sur le territoire du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE dans le périmètre de la Communauté de Communes des RIVES DU HAUT ALLIER, il est nécessaire de signer une convention fixant les conditions de partenariat entre le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE et l'Association « Les Ateliers de la Bruyère ».

La présente convention a pour objectif de fixer les engagements réciproques du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE et de l'Association « Les Ateliers de la Bruyère » dans le montage, la mise en œuvre, l'évaluation et la valorisation des projets de micro-collecte de biodéchets (ou déchets organiques) qu'ils soient de professionnels (restaurants, cuisines collectives, GMS) ou issus de l'organisation d'événements sportifs et culturels.

Les biodéchets collectés par l'équipe des Ateliers de la Bruyère seront ensuite compostés sur le site de compostage situé à LANGEAC. Cette collecte se déroulera majoritairement à vélo à assistance électrique équipé d'une remorque aménagée.

Il est proposé que le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE prenne à sa charge 312 heures de travail à 20,00 € de l'heure.

Cette convention est applicable à compter de sa signature pour une durée de 6 ans et pourra être reconduite tacitement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et dans l'intérêt général de la Collectivité, le Comité Syndical autorise le Président à signer la convention de partenariat pour le déploiement de projets de micro-collecte de biodéchets sur le territoire du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE dans le périmètre de la Communauté de Communes des RIVES DU HAUT ALLIER avec l'Association « Les Ateliers de la Bruyère ».

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme,

Le Président,

Pierre RAVEL.



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE du 03 JUILLET 2025

Nombre de membres en exercice : 159

Convocations transmises le : 27/06/2025

Présents : 27

Votants : 31

L'an deux mille vingt-cinq, le 03 Juillet à 14 heures 00', le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE à COHADE, en session ordinaire du mois de Juillet, sous la Présidence de Pierre RAVEL.

Etaient Présents pour les Communautés de Communes :

• **AUZON COMMUNAUTE** : BEJOT Cyril (AUZON), BONJEAN Gérard (AZERAT), FOURET Raymond (SAINTE FLORINE).

• **BRIOUDE SUD AUVERGNE** : SENEZE Dominique (AGNAT), DUMAS Philippe (BEAUMONT), CATINOT Christine (BOURNONCLE ST PIERRE).

• **RIVES DU HAUT-ALLIER** : LEBRETON Véronique (CHANTEUGES), VICARD Bernard (CHASTEL), BUMB Aloïs (CHILHAC), BERTONI Lydie (MAZERAT AUROUZE), SAGNOL Laurent (PAULHAGUET), CORDIER Pierre (PRADES), SALLE Michel (SAINT DIDIER SUR DOULON), BOURY Marc (SAINT PRIVAT DU DRAGON), CUBIZOLLES Jean-Marc (VALS LE CHASTEL).

• **AGGLO PAYS D'ISSOIRE** : ROBEQUIN Gilles (AUGNAT), LAGEIX Isabelle (BEAULIEU), EYTARD Bernard (CHAMPAGNAT LE JEUNE), ALBARET Christophe (ISSOIRE), BARBET Guillaume (LA CHAPELLE MARCOUSSE), RAVEL Pierre (NONETTE-ORSONNETTE), MERLEN Bernard (ORBEIL), DELCOURT Jean-Pierre (RENTIERES), VALLON Thierry (SAINT ALYRE ES MONTAGNE), BOURG François (SAINT GERMAIN LEMBRON), SENEZE Lucie (SAINT HERENT).

• **MOND'ARVERNE COMMUNAUTE** : FEUNTEUN André (AUTHEZAT).

Etaient Représentés : (procurations) pour les Communautés de Communes ou Agglo :

RIVES DU HAUT ALLIER : GONZALEZ MARTINEZ Patrick (BLASSAC), GARNIER Alain (ST GEORGES D'AURAC),

AGGLO PAYS D'ISSOIRE : CATTIAUT Johan (VICHEL),

MOND'ARVERNE COMMUNAUTE : BONHOMME Marie-Josèphe (LA SAUVETAT),

Secrétaire : Monsieur FOURET Raymond

OBJET : Versement d'une subvention à l'Association « Les Ateliers de la Bruyère » pour l'achat d'un vélo à assistance électrique dans le cadre du déploiement de projets de micro-collecte de biodéchets.

Le Président rappelle la précédente délibération concernant la signature d'une convention de partenariat pour le déploiement de projets de micro-collecte de biodéchets sur le territoire du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE dans le périmètre de la Communauté de Communes des RIVES DU HAUT ALLIER avec l'Association « Les Ateliers de la Bruyère ».

Le Président explique que, pour mener à bien ce déploiement, l'Association « Les Ateliers de la Bruyère » doit acquérir un vélo à assistance électrique et sollicite le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE pour un financement.

Après délibération et dans l'intérêt général de la Collectivité, le Comité Syndical autorise, à l'unanimité, le Président à verser une subvention à l'Association « Les Ateliers de la Bruyère » à hauteur de 50 % du prix d'achat du vélo.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,

Pierre RAVEL.



JUILLET 2025/N° 06



AR Prefecture

043-254300049-20250704-D25_07_6-DE
Reçu le 04/07/2025

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE du 03 JUILLET 2025

Nombre de membres en exercice : 159

Convocations transmises le : 27/06/2025

Présents : 27

Votants : 31

L'an deux mille vingt-cinq, le 03 Juillet à 14 heures 00', le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE à COHADE, en session ordinaire du mois de Juillet, sous la Présidence de Pierre RAVEL.

Etaients Présents pour les Communautés de Communes :

• **AUZON COMMUNAUTE** : BEJOT Cyril (AUZON), BONJEAN Gérard (AZERAT), FOURET Raymond (SAINTE FLORINE).

• **BRIOUDE SUD AUVERGNE** : SENEZE Dominique (AGNAT), DUMAS Philippe (BEAUMONT), CATINOT Christine (BOURNONCLE ST PIERRE).

• **RIVES DU HAUT-ALLIER** : LEBRETON Véronique (CHANTEUGES), VICARD Bernard (CHASTEL), BUMB Aloïs (CHILHAC), BERTONI Lydie (MAZERAT AUROUZE), SAGNOL Laurent (PAULHAGUET), CORDIER Pierre (PRADES), SALLE Michel (SAINT DIDIER SUR DOULON), BOURY Marc (SAINT PRIVAT DU DRAGON), CUBIZOLLES Jean-Marc (VALS LE CHASTEL).

• **AGGLO PAYS D'ISSOIRE** : ROBEQUIN Gilles (AUGNAT), LAGEIX Isabelle (BEAULIEU), EYTARD Bernard (CHAMPAGNAT LE JEUNE), ALBARET Christophe (ISSOIRE), BARBET Guillaume (LA CHAPELLE MARCOUSSE), RAVEL Pierre (NONETTE-ORSONNETTE), MERLEN Bernard (ORBEIL), DELCOURT Jean-Pierre (RENTIERES), VALLON Thierry (SAINT ALYRE ES MONTAGNE), BOURG François (SAINT GERMAIN LEMBRON), SENEZE Lucie (SAINT HERENT).

• **MOND'ARVERNE COMMUNAUTE** : FEUNTEUN André (AUTHEZAT).

Etaients Représentés : (procurations) pour les Communautés de Communes ou Agglo :

RIVES DU HAUT ALLIER : GONZALEZ MARTINEZ Patrick (BLASSAC), GARNIER Alain (ST GEORGES D'AURAC),

AGGLO PAYS D'ISSOIRE : CATTIAUT Johan (VICHEL),

MOND'ARVERNE COMMUNAUTE : BONHOMME Maric-Josèphe (LA SAUVETAT),

Secrétaire : Monsieur FOURET Raymond

OBJET : Convention constitutive d'un groupement de commandes en vue de retenir une plate-forme de dématérialisation des marchés publics.

Le Président expose :

- que les articles L 2132-2 et R 2132-1 et suivants du Code de la commande publique imposent aux personnes publiques de dématérialiser l'ensemble de la procédure (de la mise en ligne à la notification des marchés aux attributaires et à la publication des données essentielles) lors de la passation d'un marché public de plus de 40.000 € HT,
- que le groupement de commandes formé par le Centre de gestion, et dont il est le coordonnateur arrive à son terme le 31 Décembre 2025,
- que le Centre de gestion réitère la constitution d'un groupement de commandes en vue de retenir une plate-forme de dématérialisation des marchés publics pour une durée de 2 ans renouvelable une fois, mise à disposition de l'ensemble des collectivités signataires,
- qu'il ne sera opposé de facturation qu'en cas d'utilisation effective de la plate-forme de dématérialisation.

Le Comité Syndical :

- VU le Code de la commande publique ;
- VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 5211-2 ;

DECIDE :

Article 1^{er} :

La proposition d'adhésion au groupement de commandes coordonné par le Centre de gestion est acceptée.

Article 2 :

Le Comité Syndical autorise le Président à signer la convention constitutive du groupement de commandes, à conclure tout acte en découlant et à engager les frais y relatifs.

Article 3 :

Le Président a délégation pour résilier (si besoin est) la convention selon les conditions qu'elle renferme.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
Le Président,
Pierre RAVEL

